



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 21 janvier 2025

Lieu : Salle polyvalente – Châteauneuf-Conthey
Présents : Conseillers généraux, selon la liste annexée
: Conseillers municipaux
Excusés : Berthouzoz Didier, Hedinger Szekely Jill

Ordre du jour :

1. Introduction de la séance (par le Président de la Municipalité)
2. Annonce des groupes politiques et établissement de la liste des membres (par le Doyen de fonction – art. 5 al.1 du Règlement du Conseil général)
3. Désignation des scrutateurs
4. Élection du Président du Conseil général
5. Élection du bureau (Vice-Président et secrétaire) du Conseil général (par le Président du Conseil général)
6. Nomination des Présidents et membres commissions permanentes (commission de gestion et commission d'édilité, énergie et environnement)
7. Désignation des membres de la commission bourgeoisiale
8. Constitution et nomination de commission(s) extraordinaire(s)
9. Divers



1 Introduction de la séance par le Président de la Municipalité

Le Président de la Municipalité, Christophe Germanier, ouvre la séance et adresse ses remerciements aux élus du Conseil général pour leur engagement en faveur de la Commune de Conthey. Il précise que les séances du Conseil général sont publiques.

Il rappelle les bases légales applicables au pouvoir législatif, conformément, notamment, aux dispositions de la loi sur les communes, de la loi sur les droits politiques, de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, du Règlement communal d'organisation et du Règlement du Conseil général.

Il communique des informations relatives à l'organisation des autorités communales et bourgeoises et aux compétences attribuées aux pouvoirs exécutif et législatif.

Le Président présente ensuite les différentes étapes de l'action communale et le rôle du Conseil général dans l'élaboration des projets et des décisions. Tout besoin ou préoccupation peut être inscrit à l'ordre du jour par le législatif. Celui-ci transmet ensuite ces sujets à l'exécutif pour analyse. L'exécutif procède à une étude approfondie, élabore des programmes, fixe des objectifs et établit un budget. Ces propositions, accompagnées des éléments financiers, sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil général. Une fois validés, les projets et budgets font l'objet d'une exécution coordonnée par le Conseil municipal. Enfin, l'évaluation des résultats est effectuée par le Conseil général, notamment par le biais de la COGES (comme récemment illustré avec le contrôle du Dicastère de la sécurité). Ce processus garantit un pilotage structuré et une gestion transparente des projets communaux.

Le Président rappelle les principes fondamentaux régissant le fonctionnement du Conseil municipal, soulignant son rôle exécutif dans la gestion des affaires courantes et l'application des décisions prises par le Conseil général. Les tâches, responsabilités et limites de ses compétences sont également clarifiées.

Il est précisé que le Conseil général, en tant qu'organe législatif, agit dans le cadre des compétences qui lui sont conférées par les bases légales en vigueur. La mise en place des commissions est expliquée, ainsi que leur rôle dans l'étude approfondie des projets et dans la préparation des décisions stratégiques.

Le Président expose le fonctionnement des outils de communication et d'information, incluant :

- L'accès à la messagerie communale.
- La connexion à l'extranet pour le partage sécurisé des documents.
- Les coordonnées du responsable du service informatique, précisant le nom et le numéro de téléphone de la personne de contact pour toute assistance technique.

Il informe également l'assemblée de l'obligation de compléter et de retourner, d'ici la fin de la séance, le formulaire concernant la collecte des données personnelles. Ce document, établi conformément à la Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) du 9 octobre 2008 (RS-VS 170.2), a pour objectif de recueillir le consentement explicite des participants quant à l'utilisation de leurs données personnelles.

Il rappelle également les informations suivantes : les démissions de Kerstin Chambovey Rapillard et Damien Fumeaux (UDC), ainsi que de Stéphanie Germanier (Vert.e.s et PS) et les nominations complémentaires de Ariane Duc et Emmanuel Bérard pour l'Alliance communale, Ana Catarina Iten et Daniel Ruchat pour l'UDC, ainsi que Gloria Giberti Udry pour Vert.e.s et PS.

Pour conclure, le Président présente l'ordre du jour, défini par le Conseil municipal, qui est approuvé par le Conseil général.

2 Annonce des groupes politiques et établissement de la liste des membres



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Jean-Daniel Vergères, conseiller général et doyen de fonction, prend la parole et s'exprime sur la nouvelle législature.

Il souligne que la parité est presque atteinte, avec 14 femmes siégeant au sein du Conseil. Il relève également l'arrivée de 18 nouveaux conseillers, ainsi que le renouvellement significatif de l'exécutif, qui accueille quatre nouveaux membres. Il exprime le souhait que cette législature soit placée sous le signe de la tolérance, de la collégialité et de l'écoute, soulignant que de nombreux défis attendent les élus dans l'accomplissement de leur mandat.

Il cède ensuite la parole aux chefs et cheffes des groupes, à savoir
Guillaume Papilloud pour le groupe Alliance communale,
Ana Catarina Iten pour le groupe UDC,
Nulifer Cito pour le groupe le Centre et
Emilie Dessimoz, cheffe du groupe les Vert.e.s et PS.

Chaque chef et cheffe de groupe présente les membres de son groupe.

Jean-Daniel Vergères procède enfin à l'appel des membres du Conseil général.

3 Désignation des scrutateurs

Les quatre chefs de groupe des partis précités – Alliance communale, Le Centre, le Vert.e.s et PS et l'UDC - fonctionneront comme scrutateurs pendant toute la période de législature, y compris durant le laps de temps avant l'élection des membres du bureau.

4 Election du Président du Conseil général

Le groupe Alliance communale est le seul à présenter un candidat pour le poste de Président du Conseil général, à savoir Jean-Daniel Vergères, qui est élu à l'unanimité pour la période de législature 2025-2028.



5 Election du bureau du Conseil général

Jean-Daniel Vergères, nouveau Président, dirige la suite des débats, avec comme premier objet l'élection du Bureau du Conseil général.

Le groupe le Centre présente **Dominique Fragnière** pour le poste de **Vice-président du Conseil général**. Etant le seul candidat, il est élu à l'unanimité pour la période de législature 2025-2028.

Le groupe UDC présente **Sabrina Ruchat** pour le poste de **Secrétaire du Conseil général**. Etant la seule candidate, elle est élue à l'unanimité pour la période de législature 2025-2028.

Il y a lieu de relever que pour compléter le bureau, les quatre chefs de groupe en font également partie.

6 Nomination des Présidents et membres des commissions permanentes

Le Président précise que deux commissions permanentes fonctionnent au sein du Conseil général, à savoir la Commission de gestion et la Commission de l'édilité, de l'énergie et de l'environnement.

6.1. Commission de gestion

Les groupes proposent les candidats-es suivants-es :

- Alliance communale : **Mathieu Dorsaz, Clémentine Ross, Emmanuel Bérard et Luca Maglia**
- UDC : **Ana Catarina Iten**
- Le Centre : **Nicolas Constantin et Charlotte Theytaz**
- Les Vert.e.s et PS : **Luca Schauenberg et Emilie Dessimoz**

Les membres proposés sont élus à l'unanimité.

Pour la présidence de la commission en question, seul le groupe les Vert.e.s et PS propose une candidature, à savoir celle de **Emilie Dessimoz**, qui est élue en cette qualité par le Conseil général.

6.2. Commission de l'édilité, de l'énergie et de l'environnement

Les groupes proposent les candidats-es suivants-es :

- Alliance communale : **Roman Eggel, Marie-Angel Imstepf et Guillaume Papilloud**
- Le Centre : **Brunner Rita et Gyger Daniel**
- Les Vert.e.s et PS : **Biba Sidani Awada**
- UDC : **Iten Julien**

Le Conseil municipal élit les membres proposés par les groupes susmentionnés.



Pour la présidence de la commission en question, le groupe Alliance communale propose la candidature de Roman Eggel et le groupe le Centre, celle de Daniel Gyger.

Par 15 voix pour Daniel Gyger contre 13 pour Roman Eggel, le Conseil général élit **Daniel Gyger** en qualité de Président de la Commission de **l'édilité, de l'énergie et de l'environnement**.

7 Désignation des membres de la Commission bourgeoisiale

Il était tradition de nommer lors de cette séance constitutive, les 5 membres de la Commission bourgeoisiale. Ces nominations étant ensuite confirmée et validées par l'Assemblée bourgeoisiale lors de la première séance de cette législature.

Les groupes proposent les candidats-es suivants-es :

- **Sabrina Ruchat, Didier Berthouzoz, Jean-Daniel Vergères, Guillaume Papilloud** : ces quatre personnes acceptent de siéger.

Le 5^e membre sera nommé lors de l'Assemblée bourgeoisiale en juin.

8 Constitution et nomination de commission(s) extraordinaire(s)

Le Président indique que le Bureau du Conseil général nommera cette commission.

9 Divers

Interpellation de Mme Nulifer Cito: interpellation relative à la sécurité et à l'encadrement des jeunes en dehors des heures scolaires, notamment à la suite d'une vidéo filmée à proximité de la cage de football, mettant en évidence des actes de violence jugés inacceptables. Mme Cito s'interroge sur l'existence d'initiatives, telles que la présence d'éducateurs de rue, visant à améliorer la situation et à répondre aux préoccupations des parents.

Réponse de la Conseillère en charge du dicastère de la formation, Mme Claudine Fumeaux :

Plusieurs incidents ont été signalés en décembre et ont été portés à l'attention de la Commission scolaire du cycle d'orientation. Un groupe de travail sera mis en place en collaboration avec les différents partenaires afin d'analyser la situation et d'identifier des solutions adaptées. Mme Fumeaux confirme qu'un éducateur de rue est d'ores et déjà présent sur le terrain.

9.1. Indemnités et vacations

Une proposition sera faite pour la prochaine séance du Conseil général



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

9.2. Calendrier de la législature

Le calendrier de la législature sera élaboré par le Bureau du Conseil général lors de sa prochaine séance.

9.3. Infos de la Municipalité

Le Président de la Commune relève que l'organisation des dicastères et commissions sera mise à disposition tout prochainement sur le site Internet de la Commune de Conthey.

Il indique que les correspondances et convocations seront transmises à chaque membre du Conseil général par la Chancellerie, via leur adresse électronique prenom.nom@conthey.ch.

Il rappelle enfin les grands projets en cours et présente ceux à venir.

5 Prochaine séance

5.1. Date :

La prochaine séance aura lieu le 25 mars 2025.

Fin de la séance : 20h35

Conthey, le 25 février 2025

Jean-Daniel Vergères
Président du Conseil Général

Benoîte Moulin
Responsable Chancellerie